

### **Recommandations de la Société de la SP**

Le gouvernement de l'Ontario devrait continuer d'investir dans l'hébergement avec services de soutien pour aider les personnes atteintes de SP à demeurer dans leur collectivité. Il devrait aussi inscrire parmi ses priorités la mise en œuvre de solutions en matière d'hébergement accessible avec services de soutien en vertu de la Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable.

En ce qui concerne les personnes qui ont besoin de nombreuses heures de soins, le gouvernement de l'Ontario devrait *immédiatement* profiter des possibilités offertes par la Stratégie de réforme des soins de longue durée et par l'élaboration de règlements relatifs aux soins de longue durée pour créer un certain nombre d'espaces dans les centres d'hébergement, adaptés aux jeunes adultes touchés par la SP ou une autre maladie chronique et à ceux qui sont aux prises avec un handicap.

### **Faits de base**

- En Ontario, l'accès à l'hébergement avec services de soutien est extrêmement limité. Les délais d'attente vont de trois à dix ans dans diverses localités de la province. De tels délais sont inacceptables pour les personnes dont les besoins en matière de logement et de soins sont urgents.
- Dans le cadre du dévoilement du budget de 2009, le gouvernement de l'Ontario avait annoncé un investissement de plus de 360 millions de dollars dans la création de nouveaux logements abordables pour les personnes handicapées et les personnes âgées à faible revenu. En 2009, le gouvernement fédéral s'était, quant à lui, engagé à affecter 75 millions de dollars sur une période de deux ans à la construction de logements sociaux pour les personnes ayant des incapacités.
- La Société de la SP se réjouit de ces initiatives et encourage les gouvernements du Canada et de l'Ontario à continuer d'investir dans le domaine du logement abordable. Cependant, ces investissements ne doivent pas seulement contribuer à la création de logements à loyer modique, mais également à la mise en place de solutions abordables et accessibles en matière d'hébergement avec services de soutien pour aider les personnes handicapées à demeurer actives et engagées dans leur collectivité grâce à la prestation à domicile des services de soins et de soutien dont elles ont besoin.
- Même si l'on parvient à améliorer l'accès à l'hébergement avec services de soutien, certains jeunes adultes atteints de SP auront quand même besoin de soins en milieu institutionnel. À l'heure actuelle, trop de jeunes Ontariens sont hébergés dans des établissements de soins de longue durée ou des foyers conçus pour les personnes âgées de santé fragile, qui n'offrent pas les services et les activités qui seraient bénéfiques aux jeunes handicapés.

- Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), un peu plus de un patient sur six (17 %) ayant reçu des soins continus complexes dans des hôpitaux de l'Ontario en 2005-2006 avait entre 19 et 64 ans; 56 % des patients appartenant à cette tranche d'âge (2 276 personnes) étaient atteints d'une maladie neurologique, et 10 % de ce groupe (228 personnes) étaient de jeunes adultes touchés par la SP.
- La question de l'hébergement et des soins de longue durée préoccupe au plus haut point la Société de la sclérose en plaques, étant donné que la SP est principalement diagnostiquée chez des jeunes. Une personne âgée de 35 ans atteinte de SP qui est admise dans un établissement de soins de longue durée conçu pour les personnes âgées de santé fragile peut y demeurer pendant au moins 40 ans. Or, pour cette personne, le fait de vivre dans un milieu non adapté à son âge risque d'entraîner de l'anxiété, de la dépression ainsi que des problèmes de santé mentale à long terme et, par conséquent, un accroissement de ses besoins déjà complexes en soins de santé.

### **Possibilités d'amélioration**

- L'Entente Canada-Ontario concernant le logement abordable constitue un moyen d'assurer le financement continu de l'hébergement avec services de soutien au profit des personnes handicapées. Les annonces de financement en lien avec cet accord diffusées récemment n'ont pas fait mention des personnes atteintes d'incapacités, bien que ces dernières fassent partie du groupe de citoyens concerné par l'Entente. Cet accord garantit une période de financement des programmes d'habitation plus longue que celle des projets pour lesquels un budget est présenté chaque année.
- Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario s'est lancé dans l'élaboration d'une stratégie décennale de logement abordable, dont la portée englobe l'établissement de solutions abordables et accessibles en matière d'hébergement avec services de soutien.
- Dans le cadre de la Stratégie de réforme des soins de longue durée, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) augmentera la capacité d'hébergement dans les établissements de soins de longue durée en optant pour l'ouverture de 35 000 lits sur une période de dix ans – à raison de 3 500 lits par année – en vue d'assurer un accès équitable à un hébergement de bonne qualité dans les foyers de soins de longue durée<sup>1</sup>.
- Le MSSLD collaborera avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) pour donner la priorité aux projets de réforme. Le ministère envisage actuellement de prendre des décisions relativement à des projets de politique et de programme, et il est invité par la Société de la SP à prendre en considération les besoins des jeunes adultes hébergés dans des établissements de soins de longue durée dans le cadre de ses activités de planification à l'échelle de la province.

---

<sup>1</sup> Selon l'information fournie à l'adresse [http://www.health.gov.on.ca/english/providers/program/ltc\\_redev/redev\\_mn.html](http://www.health.gov.on.ca/english/providers/program/ltc_redev/redev_mn.html), le 10 octobre 2008.

- 
- Le MSSLD a également entrepris l'élaboration d'une nouvelle réglementation en matière de soins de longue durée. À ce jour, la question de l'âge des patients n'a toutefois pas été prise en compte dans le cadre de ce processus.

### **Recommandations**

En particulier, nous incitons le **gouvernement de l'Ontario** à prendre les mesures suivantes :

- continuer d'investir dans des solutions abordables et accessibles en matière d'hébergement avec services de soutien pour les personnes handicapées et assurer le financement à long terme des établissements d'hébergement avec services de soutien en vertu de l'Entente Canada-Ontario concernant le logement abordable;
- inscrire parmi ses priorités la mise en œuvre de solutions accessibles en matière d'hébergement avec services de soutien en vertu de la Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable;
- consacrer dès maintenant une partie des fonds destinés à la Stratégie de réforme des soins de longue durée à la création d'un certain nombre d'espaces destinés aux jeunes qui ont besoin de soins de longue durée;
- élaborer immédiatement des politiques et des règlements relatifs à l'hébergement des jeunes adultes handicapés ou touchés par la SP afin de s'assurer qu'ils reçoivent les soins dont ils ont besoin dans un milieu adapté à leur âge.

Les **réseaux locaux d'intégration des services de santé** devraient :

- faire de la mise en œuvre de solutions abordables et accessibles en matière d'hébergement avec services de soutien une priorité dans le cadre de leurs initiatives de planification et collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial en vue d'assurer le financement adéquat de ces solutions d'hébergement.